



LE GOUVERNEMENT DÉBLOQUE 250 MILLIONS D'EUROS POUR AUGMENTER LES FONCTIONNAIRES LES MOINS BIEN PAYÉS

Par Benoît Floc'h

07 juillet 2021

Les agents relevant de la catégorie C bénéficieront, en 2022, d'une augmentation de 40 à 100 euros net par mois.

Des mesures ciblées plutôt qu'un saupoudrage général. Telle est la stratégie retenue, sans surprise, par le gouvernement à l'occasion du traditionnel point sur les salaires de la fonction publique qui s'est tenu, mardi 6 juillet, au ministère de la transformation et de la fonction publique. Les agents les moins bien payés – 1,2 million de personnes relevant de la catégorie C au sein de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux – bénéficieront en 2022 d'une augmentation de 40 à 100 euros net par mois, selon l'ancienneté.

Lors d'une conférence de presse, tenue à l'issue de la réunion avec les syndicats, la ministre a justifié « *une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice pratiquées lors des précédents quinquennats, des mesures assez inéquitables et très coûteuses* ». De fait, a expliqué Amélie de Montchalin, l'augmentation générale de 1 % du salaire de tous les fonctionnaires reviendrait à dépenser deux milliards d'euros (dont 900 millions d'euros pour ceux qui sont employés par l'Etat). Mais pour les agents de catégorie C, cela ne représenterait qu'une augmentation de quatorze euros net par mois. Le choix ciblé du gouvernement se traduira donc par une revalorisation bien supérieure pour eux, et une enveloppe moins importante pour l'Etat : 250 millions d'euros. Chacun pour ses agents, la fonction publique territoriale et les hôpitaux devront appliquer les mesures annoncées mardi.

Amélie de Montchalin défend « un acte politique »

« *On change véritablement la vie quotidienne des agents de catégorie C. L'efficacité de chaque euro de ces 250 millions d'euros est maximale. [L'augmentation générale du] point d'indice, cela nous aurait coûté beaucoup plus cher et je ne suis pas sûre que cela aurait changé quoi que ce soit à la vie quotidienne des agents qui en ont le plus besoin* », a précisé M^{me} de Montchalin, en défendant « un acte politique ». « *Parce que, a poursuivi la ministre, l'égalitarisme en matière d'augmentation salariale, cela a conduit à ce qu'on a vu* », c'est-à-dire « *faire de l'indemnitaire* », compenser la hausse limitée de la rémunération par des primes. Ce qui a pour conséquence « *des écarts énormes entre les ministères* » selon la manière dont chacun négocie son budget. « *Je ne pense pas que cela serve la fonction publique* », a-t-elle conclu.

L'augmentation de 40 à 100 euros net par mois comprend la réforme de la complémentaire santé, annoncée en décembre. Jusqu'à présent, contrairement à ce qui existe dans le privé, les agents publics sont tenus de payer eux-mêmes leur protection sociale complémentaire, soit quelque 60 euros par mois. A partir de 2022, leur employeur prendra en charge un quart de cette somme, puis la moitié avant 2026. En 2022, cela représentera donc à peu près 15 euros par mois et par agent, soit 440 millions en plus pour l'Etat.

Par ailleurs, la ministre a annoncé que 10 000 fonctionnaires de catégories B et C bénéficieront d'un avancement dans leur grade en 2022. De même, des indemnités seront versées pour compenser les différences de salaires entre les ministères et selon que l'on travaille dans un service déconcentré ou en administration centrale. Enfin, une prime de 500 euros sera versée aux maîtres d'apprentissage. Ces mesures sont incluses dans les 250 millions d'euros.

En revanche, il faut ajouter les six à huit millions d'euros qui seront consacrés par l'Etat à réduire les différences de salaires chez les administrateurs civils. L'écart de rémunération de ces hauts cadres, selon le ministère où ils travaillent, peut aller jusqu'à 25 000 euros par an. Et des « *mesures sectorielles nouvelles* » seront prises en faveur des femmes, qu'il s'agisse des infirmières, des assistantes sociales ou des agentes administratives. Celles-ci subissent en effet 13 % d'écart de rémunération avec les hommes.

« Dévalorisation de l'emploi public »

A neuf mois de la présidentielle, le gouvernement veut donc montrer qu'il n'oublie aucune catégorie de fonctionnaires, même si le point d'indice est gelé depuis dix ans (exception faite de 2016 et 2017) et qu'il continuera donc à l'être. Il promet même d'autres changements. Le « rendez-vous » salarial de mardi n'en était d'ailleurs officiellement pas un. L'événement portait le nom de « conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique ». « *J'ai changé le nom parce que l'on ne peut pas traiter des enjeux structurels en se donnant rendez-vous une fois par an* », a souligné Amélie de Montchalin.

De fait, la ministre a lancé, mardi, un cycle de réflexion avec les partenaires sociaux sur la manière dont les fonctionnaires sont payés. Le système est « *à bout de souffle* », estime-t-elle. La première étape consistera à établir « *un diagnostic transparent* » sur ce qui ne fonctionne pas bien : le déroulement des carrières, la manière dont la rémunération est organisée dans la fonction publique (catégories A, B et C, composées de grades, eux-mêmes divisés en échelons), situation des contractuels, etc.

Les syndicats, qui ne cessent de réclamer une mesure générale d'augmentation, en seront donc une nouvelle fois pour leurs frais. « *Le nouveau monde promis par Macron se solde par une situation inédite, s'insurge Force ouvrière. Le gel de la valeur du point d'indice servant au traitement des fonctionnaires pendant les cinq années de sa présidence. Avec, pour résultat, des pertes de pouvoir d'achat, une dévalorisation de l'emploi public, une baisse mécanique des nouvelles pensions de retraite.* » Quant à la CFDT, elle regrette que, « *encore une fois, aucune mesure générale ne soit retenue* ». La centrale salue, cependant, « *des annonces sans commune mesure avec celles des années précédentes* ». Et elle approuve « *l'annonce d'un chantier à moyen terme sur les rémunérations, sur les carrières, sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et sur les contractuels* ».

Benoît Floc'h